



Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table

Maison des Sports du Pas-de-Calais
9 rue Jean Bart 62143 ANGRES

☎ : 03 21 72 67 34 @ : cdtt@sport62.fr 🌐 : <https://cd62tt.blog>

Le 26 mai 2021

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

En cette année très compliquée pour toutes les Instances de notre sport, je tenais à vous faire connaître les efforts consentis envers vos clubs.

Pour la saison 2020-2021,

La Fédération a pris en charge une partie des frais d'affiliation des clubs (75.00€) ; les 7/10e des frais d'engagement du championnat national par équipe ; les 3/4 des frais d'engagement du Critérium Fédéral ainsi que les coûts du 1^{er} Kit de communication pour chaque club, comité ou ligue.

La ligue Hauts-de-France a décidé de ne pas demander le dernier quart des frais d'engagement du Critérium fédéral ; en accord avec les cinq départements des Hauts-de-France, seuls 50% du prix des licences ont été demandés aux clubs (pour votre information seule 1 ligue avec la nôtre ont fait un effort sur la licenciation, les autres ont réclamé l'intégralité.

Voici en chiffres ce que le paiement de 50% des licences par les clubs a pour conséquences.

Total dû par les clubs CD62 si paiement 100% : 135 838.35 €

Répartition : FFTT : 55 713.85 € - Ligue : 41 341,00 € - CD62 : 38 784,00 €

Total dû par les clubs CD62 après demande de 50% : 67 919.43 €

Répartition : FFTT : 55 713.85 € - Ligue : **7 186.42 €** - CD62 : 19 392,00 €

Vous pouvez remarquer l'effort de la ligue qui perd de l'argent sur le paiement des licences, car elle doit payer la part de la FFTT qui n'a pas voulu la diminuer et le paiement de 50% pour les comités.

Malheureusement, tous les clubs - 16 pour le CD62 - n'ont pas encore juger utile de régler les 50% pour leurs licenciés : total réellement réglé par les clubs du CD62 : 59.940,00 €

Répartition : FFTT : 55 713.85 € - Ligue : **12 879.35 €** - CD62 : 17 105,50€

Comme vous pouvez le remarquer le CD62 a reçu 17 105,50 € au lieu des 38 784,00€ initialement prévu, et ce n'est pas le seul effort consenti !

Le CD62 a décidé d'une baisse de 10 € sur le prix de l'engagement pour toutes les inscriptions d'équipes dans le championnat adulte par équipes ainsi que la réduction de 4 €/h du tarif de nos BE itinérants pour les clubs dont la demande de subvention ANS 2020 n'avait pas abouti.

Pour la saison 2021-2022,

Je ne peux pas m'engager à annoncer les efforts que feront la Fédération et la Ligue, elles communiqueront en temps voulu par elles-mêmes.

Le CD62 a déjà voté la prorogation des inscriptions des championnats adultes et jeunes, ce qui implique que seules les nouvelles inscriptions seront à régler ; mais aussi le renouvellement de l'aide de 4 €/h du tarif des BE itinérants pour les clubs non bénéficiaires de l'ANS 2021.

Je vous rappelle qu'il sera fait application de l'Article I.103 des Règlements Administratifs qui précise que tout club qui ne sera pas à jour de ses obligations financières (paiement des licences ou inscriptions aux différentes épreuves) à partir du 1^{er} Juillet 2021 ne pourra pas se réaffilier et de ce fait ses joueurs seront libres de tout engagement dans le club de leur choix et ne seront pas considérés comme mutés.

Emmanuel Machon

cdtt@sport62.fr



Comité Départemental du Pas-de-Calais
de Tennis de Table
Maison des Sports du Pas-de-Calais
9 rue Jean BART - 62143 ANGRES
☎ : 03 21 72 67 34

